

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire
de l'ABCG du jeudi 27 février 2020**
tenue au « Pavillon » de Genolier, dès 19h30



Sont présents : **membres de l'ABCG : env. 40 personnes + l'ensemble du Comité :**
Georges Mermillod, Bernard Messerli, Philippe Martinet, Eric Burkhard,
Martine Guex Meier, Florian Meier, Pierre Reymond et Philippe Schneeberger (PV).

1) Bienvenue, excusés et remerciements

Le vice-président Philippe Martinet ouvre la séance à 19h30 précises, et salue l'Assemblée.

L'ordre du jour étant approuvé, la parole est donnée à Georges Mermillod qui :

- excuse :

Mmes Marlyse Savasan Berthoud, Fabienne Freymond-Cantone, Doris Genest, Christiane Olszewski, Caroline Uebelhart,

Mmes et MM. E. et F. Curchod, Martin et Marie-Claude Hoeldrich, André et Eliane Temler,

MM. Ph. Bieler, R. Favre, Michel Grosbois, Walter Rosselli, Claude-Alain Nutj, Chr. Bron.

- et remercie :

- la Commune de Genolier pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle du « Pavillon »,
- la Fondation du Bois de Chênes pour son soutien aux activités de l'ABCG,
- la Banque Raiffeisen qui offre gratuitement la gestion du compte,
- ainsi que tous les contributeurs qui soutiennent financièrement l'ABCG.

2) Procès-verbal de l'AG de février 2019, et ordre du jour de l'AG 2020

Ce procès verbal étant sur le « site Web » de l'ABCG, la lecture n'en est pas demandée.

Il est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour de l'AG 2020 est aussi approuvé.

3) Rapports des co-présidents

Georges MERMILLOD, co-président, résume les principaux événements qui ont marqué l'année écoulée et ses raisons de satisfaction :

- les rapports avec la Fondation du BdC sont bons, même s'ils sont parfois un peu rugueux :-)
En ses qualités simultanées de co-président de l'ABCG et de membre du Conseil de fondation du Bois de Chênes, il y apporte la voix de l'ABCG et de la sensibilité de la nature. Certains reconnaissent que l'ABCG fait preuve de bon sens et de finesse dans ses interventions sur le terrain, pendant que d'autres acteurs rédigent une impressionnante masse de papier.
- ... car il s'agit de cordonner les énergies de différents acteurs, à savoir la Fondation du BdC, l'ABCG, la Commune de Genolier, le canton, et la Confédération ! [cf. organigramme !]

- le programme des activités de l'ABCG pour l'année 2019 a été bien étoffé : taille d'arbres fruitiers, écoute matinale des chants d'oiseaux, étude des sols (pédologie), observation de terriers, balade contée sur le thème de la forêt, « Portes ouvertes » à la ferme, étude du lierre – plante rebelle, mais pas nuisible – pour terminer par une étude des racines.
- disparition d'un cabanon en cours de rénovation illicite : l'ABCG est intervenue auprès des autorités réputées compétentes pour faire éliminer un cabanon construit sans autorisation il y a des dizaines d'années. S'appuyant sur un rapport photographique complet, l'administration a rendu une décision de démolition, décision qui a été mise en œuvre fin 2019.
- le site Web est régulièrement mis à jour, et envoie aux membres 3 à 4x/an une newsletter, ainsi qu'un message de rappel juste avant les activités.

Bernard MESSERLI, co-président de l'ABCG, expose le travail effectué au sein de la Commission de gestion (CoGes) ; celle-ci a un nouveau président, Adrien Vallotton, garde-forestier, un cahier des charges et une nouvelle sous-commission d'information. Bernard relate les péripéties des interventions du service cantonal de la bio-diversité au courant de l'automne 2019 : nouveau marquage (partiel) dans la réserve intégrale et scientifique (« RIS »), tandis que l'ancien marquage n'était que partiellement enlevé. Des articles sont parus dans les journaux « 24 heures » et « la Côte ».

Car il faut distinguer entre la **signalisation** (i.e. panneaux explicatifs), le **balisage** (i.e. le marquage des entiers autorisés) et la **sécurisation** (i.e. la prévention des dangers encourus par les promeneurs, spécialement en cas de dangers et de tempêtes).

Bernard donne des conseils pour l'aménagement du jardin de la ferme (en permaculture), tout en sauvegardant sa valeur historique (murs en 2 étages) et en préparant son rôle didactique. La structure a été mise en place, un centre a été fixé ; reste maintenant à élaborer le jardin.

Florian MEIER revient sur le sujet de la **sécurisation** de la RIS et expose la distinction entre « sente » et « chemin aménagé ». A l'intérieur de la RIS, les promeneurs doivent rester sur les sentes ! La RIS mérite une protection particulière (*ex : les élèves de l'école de Genolier évitent d'y faire leur footing*). Malheureusement, les « chicanes » (i.e. barrières en bois) qui marquaient les limites de la RIS sont actuellement bien déglinguées et n'ont pas été remplacées.

Le « WSL » (i. e. Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage) étudie le BdC, en particulier via les 11 « placettes » (i. e. carrés de 25m²) marqués dans le BdC (dont 9 sont dans la RIS), visitées 2x/an. En conséquence, le WSL ne préoccupe ni des chicanes, ni des marquages.

Philippe MARTINET revient sur la responsabilité du propriétaire d'ouvrage (art. 58 CO) qui n'est pas engagée tant qu'il n'y a pas d'ouvrage (et une « sente » n'est pas un ouvrage !), à condition que le promeneur soit néanmoins dûment averti des risques inhérents à un milieu naturel intact et non sécurisé, avant d'entrer aussi bien dans le Bois en général que dans la RIS en particulier.

Bernard YERLI constate avec joie qu'il a été donné suite à sa demande de l'an dernier, et remercie pour la pose efficace et soignée d'un filet protecteur autour du bassin des eaux grises (décanteur) pour éviter que les hérissons ne se noient, ainsi que d'autres mesures en faveur de la micro-faune.

4) Rapport du trésorier et des vérificatrices des comptes

a) **Pierre REYMOND**, trésorier, présente les chiffres pour l'exercice 2019 :

Membres ABCG au 30 novembre 2019 : l'effectif est quasiment stable.

Cotisations : leur montant reste inchangé par rapport à l'exercice précédent

Comptes : l'exercice 2019 (01.12.2018 à 30.11.2019) se solde par un bénéfice d'env. **CHF 3'800**.

La fortune de l'ABCG au 30 novembre 2018 est de presque **CHF 56'000**.

b) **Annelise SCHWEIZER**, vérificatrice, donne lecture du rapport de vérification des comptes.

L'assemblée approuve à l'unanimité comptes de l'exercice 2019, avec vives remerciements au trésorier Pierre REYMOND, pour son précieux travail, ainsi qu'à André MEYLAN, vérificateur et Annelise SCHWEIZER, vérificatrice.

André MEYLAN, vérificateur, est reconduit, en compagnie de Marlyse SAVASAN (ex-suppléante).

Jillian BIRCHER devient vérificatrice suppléante.

Le Comité de l'ABCG reçoit ainsi des membres réunis ce soir la « décharge » pour sa gestion.

5) Livre sur le Bois de Chênes

Bernard MESSERLI explique la genèse des 40 chapitres qui s'emboîtent les uns dans les autres ; chaque interview d'expert est source d'une mine de renseignements, qu'il s'agit ensuite de digérer, spécialement lorsqu'il rencontre des savants spécialiste d'un sujet ! Le planning n'est à ce jour malheureusement pas tenu ; des efforts seront faits pour y remédier.

Philippe MARTINET lance en parallèle l'idée d'un Audio-Guide, en partenariat avec Nyon-Région, créé avec des éléments tirés du livre.

6) Programme 2020

Bernard MESSERLI présente ce qui est déjà prévu. Autres suggestions : **Bernard YERLY** suggère : « arbres et arbustes : les reconnaître d'après leurs bourgeons », et **Heather CORRIE** propose : « fleurs et papillons » (par ex. par Quentin Kohler et/ou Fabien Delapierre !)

7) Partie scientifique

Florian MEIER introduit les orateurs, **Quentin KOHLER** et **Fabien DELAPIERRE**. Quentin a fait un stage chez Arocha en 2009 (sous la supervision de Fabien), et il a comparé l'état de la bio-diversité entre 2009 et 2019, en tenant compte de paramètres précis et bien établis.

Quentin a donné un bel exposé illustré de belles photos, la plupart prises au BdC. En résumé : si certaines espèces d'insectes (notamment les orthoptères) sont moins nombreuses dans certaines parties du BdC, par contre au Pré Jacot, on observe une plus grande diversité dans la flore, ce qui est réjouissant ! Et si la date du 15 juin (date du premier fauchage annuel) est parfois suivie de manière trop rigide, cette prescription a néanmoins permis de nets progrès en matière de sauvegarde de la diversité, tout particulièrement si elle est combinée avec de la fauche « en mosaïque ».

L'exposé est suivi d'un buffet qui permet d'échanger et de réseauter entre passionnés de la nature...